

Toulon, le 29 août 2017

DEMANDE DE BOURSE DE COLLÈGE EN LIGNE

A compter de la rentrée scolaire 2017, la demande de bourse de collège sera réalisée de manière dématérialisée, jusqu'au 18 octobre 2017.

Les familles devront effectuer leur demande de bourse de collège, accessible par le portail scolarité-services : <http://iscol.ac-nice.fr/ts>.

Dès septembre 2017, vous recevrez vos codes d'accès sur votre boîte de messagerie électronique pour vous connecter au télé-service.

Cette année la demande de bourse au format papier reste possible en téléchargeant les documents à renseigner sur :

<http://education.gouv.fr/aides-financieres-college>

Néanmoins la version dématérialisée doit être privilégiée, c'est pourquoi le collège accompagne les familles et facilite leurs démarches pour effectuer leur demande de bourse de collège en ligne (affiche jointe).

Des informations complémentaires seront prochainement disponibles sur le site du collège, vous trouverez :

- un document flyer
- un tutoriel vidéo
- un guide de connection au portail scolarité-services
- un poste informatique dédié aux familles

Si vous rencontrez des difficultés pour utiliser ce service, vous pourrez solliciter l'établissement dès le 05 septembre 2017.